

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Logement \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19808\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19808)

>

[Location immobilière : contrat de location \(bail\) \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N349\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N349)

>

[Quel tarif s'applique en cas de recours à un huissier \(à présent appelé commissaire de justice\) dans un litige locatif ?](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F32973)

(<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F32973>)

Question-réponse

Quel tarif s'applique en cas de recours à un huissier (à présent appelé commissaire de justice) dans un litige locatif ?

Vérfié le 04 mai 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Lorsqu'un commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire) intervient dans le cadre d'un litige locatif, la plupart de ses tarifs (appelés **émoluments**) sont encadrés par la loi.

Tout replier

Tout déplier

Préavis (congé) et renouvellement du bail

État des lieux (constat locatif)

Impayés

Injonction de faire (exécution d'une prestation)

Expulsion

Reprise d'un logement abandonné

Textes de référence

Questions ? Réponses !

Que faire en cas de litige lié à la location d'un logement ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31301>)

Et aussi

Loyers impayés et expulsion du locataire (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F31272>)

Logement

Abandon de logement par le locataire (départ à la cloche de bois) (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F32305>)

Logement

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F32973>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Mûrs-Érigné